

Invest for Life_{3A} Plan d'épargne

Un plan d'épargne excellent !

Invest for Life_{3A} Plan d'épargne est une assurance-vie de la branche 21 commercialisée par Allianz.

Allianz Belgium s.a. – Rue de Laeken 35 – 1000 Bruxelles
Tél. : +32 2 214.61.11 – www.allianz.be – TVA : BE 0403.258.197
RPM Bruxelles – Entreprise d'assurances agréée par les autorités de contrôle sous le n° 0097 pour pratiquer les branches «Vie» et «non Vie»

Votre courtier en assurances :

12MAR097 – Éditeur responsable : M. Roels – Rue de Laeken 35 – 1000 Bruxelles – Tél. : +32 2 214 61 11



Allianz

Invest for Life_{3A} Plan d'épargne

Vous recherchez une **formule souple** pour vous constituer progressivement une base financière solide ?

Optez pour la formule d'Invest for Life_{3A} à primes planifiées :

- vous déterminez vous-même le montant, la durée et la fréquence de votre plan.
- et vous pouvez modifier le montant à épargner comme bon vous semble.

Une **domiciliation** se charge de votre Plan d'épargne.

Versement minimum	Versement maximum
50 euros par mois	6.000 euros par an
150 euros par trimestre	
300 euros par semestre	
600 euros par an	

Une taxe d'abonnement de 1,10% est due sur les versements.

Les frais d'entrée sont fonction du montant du versement avec un maximum de 6%.

Invest for Life, une valeur sûre

Invest for Life_{3A} Plan d'épargne vous offre les mêmes garanties que si vous investissez en Invest for Life_{3A} :

- votre capital net investi est garanti à 100%
- taux d'intérêt de base de 2,25%¹
- le rendement d'Invest for Life_{3A} est de **3,75%²** pour 2011.

Vous êtes exonéré de précompte mobilier sur tous les retraits effectués après les 8 premières années du contrat ou au cours des 8 premières années du contrat, si :

- vous optez pour une couverture décès de 130% des versements
- et que vous êtes à la fois le preneur, l'assuré et le bénéficiaire en cas de vie.

Le précompte mobilier se calcule sur un taux d'intérêt de 4,75%.

Contactez vite **votre courtier en assurances** pour composer ensemble votre Invest for Life_{3A} Plan d'épargne.

¹ Rendement garanti sur base annuelle, modifiable à tout moment pour des nouveaux versements en fonction de l'évolution du marché.

² Rendement 2011 : taux d'intérêt garanti + participation bénéficiaire sous réserve d'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires. Les rendements du passé ne constituent pas une garantie pour l'avenir.